

Gouvernance du Programme Référentiel Géologique de la France

Objectifs, composition, fonctionnement du Comité Directeur, du Conseil scientifique du RGF, du Comité des utilisateurs et de la Direction du RGF

Note au CODIR BRGM

Réf. DSR/2017_010 07-06-2017

Le RGF doit être considéré comme un programme au sens strict, c'est-à-dire comme un ensemble de projets et d'actions récurrentes (ex : BSS) ayant une cohérence d'ensemble et qu'il convient de gérer de manière coordonnée pour atteindre des objectifs généraux et de bénéfices qui dépassent les objectifs des projets individuels. Le RGF est un programme à fort enjeux pour l'établissement car il adresse de nombreuses composantes et interagit avec une importante communauté scientifique. A ce titre le RGF doit se doter d'une gouvernance spécifique.

La gouvernance du RGF est constituée aujourd'hui d'un Comité Directeur et d'un Conseil Scientifique. Cette Note vise à mettre à jour la gouvernance du RGF afin de l'adapter aux exigences de gestion et d'animation d'un grand programme de recherche au sein du BRGM et impliquant de nombreux partenaires externes. La Note propose 1) de clarifier le rôle et la composition de ces instances, 2) de créer une Direction du Programme en charge d'articuler les différentes composantes internes et externes du Programme, 3) d'instaurer des règles de fonctionnement et de revoir la composition du Conseil Scientifique du RGF, 4) de constituer un Comité des Utilisateurs, et 5) d'associer un Comité Opérationnel qui réunit les principaux acteurs internes. L'objectif est d'installer la nouvelle gouvernance directement après le processus en cours de sélection du nouveau chantier RGF (septembre 2017). Un document détaillant la mise à jour des objectifs du programme et son plan d'action sera élaboré ultérieurement en lien avec ces nouvelles instances.

Rappel des missions du BRGM en lien avec le RGF

Les missions du RGF répondent directement à celles confiées au BRGM dans le cadre du décret BRGM (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000304238>).

L'article 1 du décret précise notamment que :

« Le BRGM ... exerce les fonctions de service géologique national.

Il est chargé :

1. D'exécuter ou de faire exécuter sous sa direction toutes recherches de nature à faire progresser les sciences de la Terre et leurs applications et de participer aux programmes de recherche mis en place par la Communauté européenne ou par les organismes internationaux de recherche ;
2. De développer la connaissance géologique du territoire national, d'en établir la carte géologique générale et d'élaborer une documentation hydrogéologique systématique ;
3. De recueillir, directement ou auprès d'autres détenteurs, valider, archiver et mettre à la disposition des usagers sous une forme appropriée les informations couvrant le territoire national ainsi que le plateau continental, parmi lesquelles celles concernant les fouilles, forages et levés géologiques recueillis en application du [code minier](#) ;
4. De développer les méthodes d'analyse, de modélisation et d'exploitation de ces données ... »

Conformément à ces missions, **le BRGM agit en tant que maître d'ouvrage du Programme du RGF.**

Les enjeux du RGF

Les politiques de gestion durable des territoires et des ressources du sous-sol exigent de disposer d'une connaissance approfondie et fiable du sous-sol. Les secteurs concernés sont nombreux, depuis la protection et la gestion des eaux souterraines jusqu'à la conception d'infrastructures pour le

transport ou l'habitat, en passant par l'exploration des ressources minérales, le stockage du CO₂, de l'énergie ou des déchets, ainsi que la maîtrise des risques naturels et anthropiques.

En réponse à ces besoins, le BRGM a lancé en 2013, en phase avec sa mission de Service Géologique National et en concertation étroite avec ses tutelles et ses partenaires académiques et industriels, le Programme du Référentiel Géologique de la France (RGF ; <http://rgf.brgm.fr>), dont l'objectif est - en dotant le territoire français d'une connaissance géo-scientifique tridimensionnelle - de contribuer à une gestion durable des territoires et des usages du sous-sol. Le programme s'appuie sur un large spectre d'activités et de compétences du BRGM. Il proposera des outils de gestion et d'exploitation prédictives des informations sur le sous-sol à plusieurs niveaux d'interprétation et à différentes échelles en réponse aux besoins actuels et à venir. À terme, le RGF constituera – à la suite du programme de cartographie géologique - la pièce maîtresse de la connaissance géo-scientifique de la France. Il contribuera à l'élaboration de services adaptés aux besoins des administrations, des institutions académiques, des organismes publics et privés, et des particuliers.

Le RGF un programme à enjeux avec une gouvernance dédiée

Le RGF comprend 1) des acquisitions de données et de connaissances géoscientifiques réalisées soit directement par le BRGM, soit par des partenaires externes soit en application de la réglementation (eg BSS), 2) leur capitalisation sur le long terme, 3) leur analyse 4) l'élaboration de nouvelles connaissances, et de nouveaux produits et services dans des formats adaptés aux besoins, 5) leur diffusion.

Au sein du BRGM, les travaux réalisés concernent l'ensemble des DO et les travaux sont aujourd'hui effectués dans une centaine de projets correspondant à des activités de recherche et d'appui aux politiques publiques.

Compte-tenu de l'importance stratégique du RGF pour le BRGM, de son caractère de transversalité interne marqué et du nombre important de projets impactés il a été décidé de considérer le RGF comme un programme en soi et d'adapter sa gouvernance (Note de cadrage 2017 ; Feuille de route BRGM 2017) afin de garantir à l'équipe projet les moyens de production, de traiter les points durs, d'arbitrer les conflits de priorité, et de veiller à la bonne prise en compte des attentes des clients internes ou externes.

La gouvernance du RGF fait intervenir :

- en externe
 - o un Comité Directeur présidé par le BRGM
 - o un Conseil Scientifique
 - o un Comité des Utilisateurs
- en interne
 - o un Directeur du RGF nommé par la Direction générale du BRGM
 - o un Comité Opérationnel placé sous l'autorité du Directeur du RGF

Le Comité Directeur

Le Comité Directeur représente l'instance décisionnelle du programme RGF. Il fixe les grandes orientations du Programme dont le choix des données/produits/services prioritaires sur proposition du Comité des Utilisateurs, la priorisation des chantiers d'acquisitions sur proposition du Conseil Scientifique, valide l'avancement de l'acquisition de la connaissance sur le territoire national et fixe le budget du programme sur une base annuelle. Il arrête annuellement les priorités du programme opérationnel sur proposition du Directeur du Programme.

Il est composé par (composition future):

- Le Président du BRGM
- Le Directeur scientifique du BRGM
- Un représentant du Ministère en charge de la Recherche
- Un représentant du Ministère en charge de l'Environnement
- Le Président du Conseil Scientifique du RGF

- Le Président du Comité des utilisateurs du RGF
- Le Directeur Scientifique Adjoint de l'INSU en charge de la Terre Solide

Il peut inviter à titre consultatif les acteurs principaux du programme ainsi que les co-financeurs du programme (ex : collectivités locales, industriels).

Présidence du Comité Directeur du RGF : la Présidence du CODIR du RGF est assurée par le président du BRGM ou son représentant.

Périodicité des réunions : le Comité Directeur se réunit autant que de besoin et au moins une fois par an.

Organisation : le Directeur du RGF en lien avec le Président du BRGM est en charge du calendrier et de l'ordre du jour des réunions. Il en assure le secrétariat.

Le Conseil Scientifique du RGF (CS RGF)

Le Conseil Scientifique du RGF est composé d'experts *intuitu personae* principalement issus du milieu académique et du BRGM. Il couvre l'ensemble des compétences scientifiques requises pour le programme, en particulier les sciences de la Terre, de l'environnement et du numérique.

Le CS RGF est nommé par le Comité Directeur du RGF.

Il reçoit, examine et soumet au Comité Directeur les propositions des grands chantiers à engager. Il évalue les AMI lancés par le BRGM pour le financement des thèses et masters et procède à leur sélection dans le cadre budgétaire indiqué par le BRGM et les co-financeurs du programme. Il émet des recommandations auprès de la Direction du RGF concernant la pertinence des acquisitions de données proposées par les porteurs de projet et pour toutes les questions d'ordres scientifique et technique. Il rend compte au Comité Directeur de l'avancement des travaux. Il identifie les manques et aide à fixer les priorités scientifiques pour les nouveaux projets. Il fait part des difficultés rencontrées et propose des pistes ou des réorientations stratégiques à plus long terme.

Il héberge **le Bureau du Conseil Scientifique**, comité restreint qui assure le suivi des dossiers et coordonne les actions de l'ensemble du CS RGF. Les compétences du Bureau rassemble les principales expertises requises : sciences de la Terre, environnement et numérique.

Il héberge **un Comité de validation** (comité ad hoc), lequel, via des experts, évalue et valide les productions scientifiques du Programme. Il pourra associer des membres du Comité des Utilisateurs.

Présidence du Conseil Scientifique du RGF : le CS RGF est présidé par un de ses membres, désigné par le Comité directeur pour une période de 5 ans renouvelable. Le Président du Conseil Scientifique du RGF siège au Comité Scientifique du BRGM.

Composition : le CS RGF est constitué de membres *intuitu personae* (liste du Conseil Scientifique actuel consultable sur <http://rgf.brgm.fr/page/conseil-scientifique>), principalement mais pas exclusivement d'origine académique.

Renouvellement : le renouvellement prévu est de 50% des membres du Conseil Scientifique tous les 5 ans. Un remplacement anticipé du mandat peut intervenir suite à une inactivité significative sur proposition du Directeur du RGF. Autant que possible les nouveaux membres seront recherchés dans les thématiques non ou sous représentés dans le CS RGF afin d'assurer une représentation optimale des disciplines requises.

Périodicité des réunions : le bureau se réunit avant le CS RGF. Le CS RGF se réunit autant que de besoin et au moins une fois par an.

Organisation : le Directeur du RGF en lien avec le Président du CS RGF est en charge du calendrier et de l'ordre du jour des réunions.

Le Comité des Utilisateurs

Le Comité des Utilisateurs a pour objet d'assister le RGF dans les choix des principales orientations du programme afin d'en améliorer le fonctionnement et la mise à disposition des données et des connaissances dans des formats adaptés aux besoins. Il contribue à la définition des applications du programme vers des usages scientifiques, publics ou commerciaux. Il propose au Comité Directeur des idées de produits et services prioritaires pour les diverses applications.

Il rend compte au Comité Directeur.

Remarque : Le Comité des Utilisateurs du RGF n'est pas constitué à ce jour. Afin de limiter la comitologie nous proposons de faire appel à court terme au « Comité des parties prenantes à la Gestion de la base de données du sous-sol et des systèmes d'informations associés » mis en place dans le cadre de la refonte de la BSS et les Groupes de travail associés. Des séances dédiées au RGF seront organisées dès que possible.

Composition : le Comité des Utilisateurs visé aura une douzaine de membres. Sa constitution devra intégrer l'évolution des réflexions en cours sur le futur chantier RGF.

Il sera constitué à partir des utilisateurs de données comme par exemple :

- Ministères impliqués par le RGF
- Collectivités territoriales
- FNTP, Infrastructures linéaires
- UNICEM
- Syntec Ingénierie
- Aménageurs
- Bureaux d'études spécialisés
- Entreprises du numérique
- ...

Périmètre : l'ensemble des activités qui ont trait à :

- la collecte des données relatives au sous-sol ;
- la gestion et la qualification des données collectées ;
- la mise à disposition des données et des services.

Périodicité : le Comité des Utilisateurs ou des groupes de travail qui en sont issus peuvent être réunis autant que de besoin par le BRGM et au moins une fois par an. Des réunions d'échanges avec le Comité Scientifique du RGF seront organisées périodiquement.

Lieu : les réunions du Comité des utilisateurs se déroulent, sauf mention contraire, dans les locaux du BRGM à Paris.

Groupes de travail : les parties prenantes au sein du comité des utilisateurs peuvent désigner les personnes chargées de les représenter sur les volets techniques et administratifs des sujets traités dans le cadre de groupes de travail, ainsi que pour l'évaluation des réalisations des actions proposées (proposition d'évolutions techniques, validation de spécifications techniques,...).

Le secrétariat du comité des utilisateurs est tenu par un membre du Comité opérationnel du RGF.

Le Directeur du RGF

La Direction du RGF est l'instance exécutive du Programme qui est confiée au BRGM. Elle est constituée d'un Directeur et d'un Secrétariat. Le Directeur du RGF est nommé par la Direction Générale du BRGM.

La Direction du RGF organise les réunions du Comité Directeur, du CS RGF, du Comité des Utilisateurs, du Comité Opérationnel. Elle rend compte de l'avancement du Programme auprès du CS RGF et du Comité Directeur en lien avec le Président du CS RGF.

Elle coordonne les différents projets « RGF » confiés aux DO du BRGM et rend compte régulièrement au Comité Directeur du BRGM de l'avancement des travaux du programme.

Elle met en œuvre, en lien avec DF, un suivi budgétaire central et propose à la Direction Générale l'arbitrage des moyens en fonction des orientations arrêtées par le Comité Directeur.

Avec l'aide du CS RGF, du Comité des Utilisateurs et des DO du BRGM, le **Directeur du RGF** a en charge en particulier de :

Stratégie

- Elaborer une veille stratégique et scientifique sur les sujets qui intéressent le RGF ;
- Mettre en œuvre la prospective à moyen et long termes du BRGM autour du RGF ;
- Mettre en place, avec DEV et les DO concernées, une stratégie de co-financement des projets au sein du programme ;
- Organiser en lien avec le CS RGF du RGF le choix des futurs chantiers du RGF ;
- Garantir la collecte, la préservation et la diffusion des données du RGF en accord avec les moyens et outils mis en place par le BRGM ;
- Clarifier les produits du RGF et accompagner leur développement en lien avec DEV.

Organisation

- Elaborer un document décrivant le plan d'action à faire valider par le CODIR du BRGM et le maintenir en fonction des évolutions ;
- Revoir les moyens, faire une priorisation de la SCSP libre, proposer une réaffectation d'un ensemble de moyens financiers vers les objectifs arrêtés par le Comité directeur ;
- Apporter un avis scientifique concernant les priorités d'investissement relatifs au programme ;
- Mettre en place une organisation du RGF qui soit en capacité de proposer à la Direction Générale l'arbitrage des objectifs et des moyens (pilotage budgétaire central) ;
- Coordonner les échanges avec les parties prenantes dont les partenaires académiques et cibler les aides aux laboratoires avec la recherche d'une réciprocité des aides apportées par le BRGM ;
- Organiser les réunions du Comité Directeur du RGF ;
- Organiser les réunions du CS RGF ;
- Mettre en place le Comité des utilisateurs et organiser les réunions ;
- Piloter la définition et la sélection des projets alloués par appels d'offres internes à travers les résultats des revues de programmes, orienter et accompagner le montage de projets stratégiques RGF ;
- Appliquer la politique de diffusion des données/connaissances ;
- Avec les DO et SCE, coordonner la communication interne et externe sur le RGF.

Suivi et Evaluation

- Organiser et piloter les revues du programme, et en produire une évaluation ex-ante avec DSR sur une base biannuelle ;
- Suivre, en lien avec les DO concernés, la prise en compte des résultats de l'évaluation et apporter à ces dernières une aide pour l'actualisation de leurs plans stratégiques opérationnels.

Le Directeur du Programme est assisté des Responsables scientifiques de programme/projets et des Chargés de missions thématiques des DO (scientifiques, fonctionnels, système d'information) qui participent à la réalisation du RGF.

Le comité opérationnel du RGF

Ce comité est composé des représentants des Directions opérationnelles (désignés par les DO ; chargés de mission RGF des DO et principaux responsables de programmes/projets actifs agissant dans le cadre du programme).

Ce comité est placé sous l'autorité du Directeur du RGF.

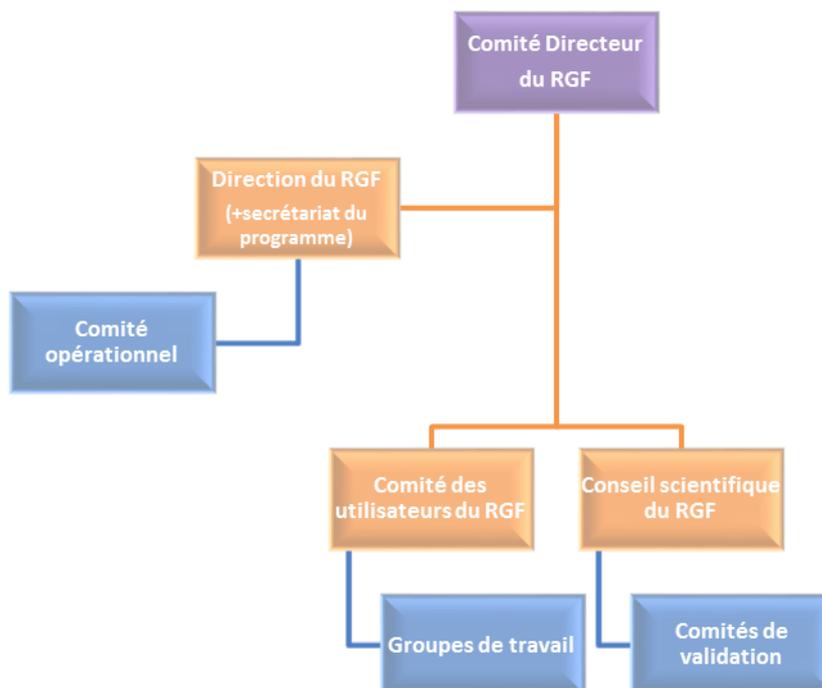
Il a pour objet de coordonner l'ensemble des activités du programme au sens opérationnel et de prendre les décisions en termes d'enchaînement des projets et des tâches. Il définit les besoins budgétaires sur une base annuelle et discute de l'éventuel redéploiement budgétaire entre les projets si nécessaire sur une base semestrielle en lien avec DF et les DO concernées.

Il prépare aussi les AMI évalués par le CS RGF.

Il se réunit tous les deux mois pour faire le point sur l'avancement des travaux et le suivi budgétaire.

Les DO impliquées dans le programme désignent chacune un référent RGF. Ce dernier est mandaté par son directeur pour contribuer à l'élaboration du plan d'action et aux évolutions du programme. Il rapporte sur le suivi des activités de sa direction dans le programme, propose au COMOP les évolutions budgétaires et techniques relevant de sa DO en fonction de l'avancement des projets.

Schéma de la nouvelle gouvernance du RGF



La Direction du RGF coordonne l'ensemble des activités du RGF et rend compte au Comité Directeur du RGF, pilote du Programme. Le Comité Directeur associe les principaux acteurs et leurs tutelles. Il s'appuie sur le CS RGF et le Comité des Utilisateurs.

Documents de Pilotage du Programme

Les documents nécessaires au pilotage du Programme sont :

- Le Contrat d'objectif
- Les PSO des DO concernées

- Les fiches de synthèses des programmes concernés
- Les fiches signalétiques des projets concernés, dont celui qui concerne le grand chantier RGF.

Les comptes rendus et plans d'actions :

- du CODIR du RGF,
- du Conseil Scientifique du RGF,
- du COMUTIL,
- du COMOP.

Les revues financières des projets.

Pilote : P. NEHLIG Co-pilote :	Processus "Piloter le RGF"		Type : Organisation
Finalité : Construire la nouvelle infrastructure géologique du territoire national et les produits et services dérivés.		Données de sortie	
Données d'entrée	Responsabilités	Etapas du processus	
Décret n°59-1205 du 23 octobre 1959 relatif à l'organisation administrative et financière du BRGM	Comité Directeur du RGF	Prospective et orientations stratégiques	Les comptes rendus et plans d'actions :
Décret n° 67-1202 du 22 décembre 1967 portant regroupement du service de la carte géologique et du Bureau de recherches géologiques et minières	Membres des comités externes	Orientations et avis périodiques des comités externes : - Conseil scientifique - Comité des utilisateurs	- du CODIR du RGF, - du CS du RGF, - des groupes de travail du COMUTIL, - du COMOP.
Contrat Etat-BRGM	Membres du CODIR BRGM	Orientations et avis du CODIR du BRGM	Les fiches de synthèse des programmes concernés
Comptes-rendus CNO	Directeurs opérationnels Responsables d'unités Correspondants, RSP	Déclinaison annuelle dans les feuilles de routes des directions et unités	Les fiches signalétiques des projets concernés
Comptes-rendus CS	Chefs de projets Equipes de projets	Montage des offres et Réalisation des projets (recherche scientifique, appui aux politiques publiques).	Les revues financières des projets.
	Directeur du RGF. Comité Opérationnel	Pilotage par le Directeur du RGF assisté du COMOP (suivi des actions, et des objectifs, optimisation des ressources)	Les indicateurs de production
	Directeur du RGF	Production des supports de reporting et de pilotage	
	DSR	Evaluation de la qualité scientifique et de la performance : - Indicateurs du contrat d'objectif - Indicateurs des feuilles de route	

Date : 20/04/2017

Processus de pilotage du RGF